



## CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS

**MIMIZAN**

ERSÀ

57, route de Baleste

NOTICE DESCRIPTIVE

(Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968)

V1 du 26/03/2024

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>5</b>
1.1. INFRASTRUCTURE.....	5
1.2. MURS ET OSSATURE.....	5
1.3. PLANCHERS.....	6
1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	6
1.5. ESCALIERS.....	7
1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	7
1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....	7
1.8. TOITURES.....	7
<b>2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....</b>	<b>8</b>
2.1. SOLS ET PLINTHES.....	8
2.2. REVETEMENTS MURAUX .....	8
2.3. PLAFONDS (sauf peintures et tentures) .....	9
2.4. MENUISERIES EXTERIEURES .....	9
2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.....	9
2.6. MENUISERIES INTERIEURES.....	10
2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	10
2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES .....	11
2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	12
<b>3. ANNEXES PRIVATIVES .....</b>	<b>17</b>
3.1. CAVES / CELLIERS EXTERIEURS.....	17
3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS.....	17
3.3. PARKINGS EXTERIEURS.....	17
3.4. BALCONS ET LOGGIAS SUIVANT PLANS.....	18
3.5. TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS .....	18
3.6. JARDINS PRIVATIFS.....	18
<b>4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE .....</b>	<b>18</b>
4.1. HALL D'ENTREE.....	18
4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES .....	19
4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.....	19
4.4. CAGES D'ESCALIERS.....	19
4.5. LOCAUX COMMUNS .....	19
4.6. LOCAUX TECHNIQUES .....	19
4.7. CONCIERGERIE .....	19
<b>5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE .....</b>	<b>19</b>
5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES .....	19
5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE COLLECTIF.....	20
5.3. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	20
5.4. ALIMENTATION EN EAU.....	20
5.5. ALIMENTATION EN GAZ.....	20
5.6. ALIMENTATION EN ELECTRICITE .....	20
<b>6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS ..</b>	<b>21</b>
6.1. VOIRIES ET PARKING .....	21
6.2. CIRCULATION PIETONS .....	21
6.3. ESPACES VERTS.....	21
6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS .....	21
6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR .....	22
6.6. CLOTURES .....	22

6.7.	RESEAUX DIVERS .....	22
6.8.	LOCAUX COMMERCIAUX .....	23
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME DES CLES .....</b>	<b>23</b>
<b>8.</b>	<b>INFORMATION DES HABITANTS .....</b>	<b>23</b>



## PRESENTATION GENERALE

Le projet comprend la réalisation en 1 tranche de 4 blocs de logements accolés de 1 étage sur rez-de-chaussée, comportant globalement 19 logements individuels.

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

Ce programme sera notamment conforme :

- à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA),
- à la norme électrique NF C 15-100,
- à la réglementation d'accessibilité des bâtiments d'habitation,
- à la réglementation RE2020
- à la Certification NF Habitat

La construction se conformera également :

- aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Le projet n'est pas situé dans une zone relevant du cadre législatif et réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'eau » qui détermine un ensemble de prescriptions techniques visant à la sécurité des biens et des personnes.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage. Il sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, respect des labels et certifications visés, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. INFRASTRUCTURE

### 1.1.1. FOUILLES

Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

### 1.1.2. FONDATIONS

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, radier, puits, pieux et/ou micro-pieux.

### 1.1.3. PLANCHER BAS

Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, il sera constitué par un dallage, plancher porté ou radier, en béton armé.

Cas des celliers extérieurs : dallage béton sur terre-plein

## 1.2. MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

### 1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

Sans objet.

### 1.2.2. MURS DE FACADES

Partie courante et allège en maçonneries parpaing creux de 20 cm ou maçonneries de briques en terre cuite de 20 cm d'épaisseur minimum ou ossature légère, suivant étude de structure et étude thermique.

Suivant les résultats de l'étude thermique les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Les façades seront revêtues d'un enduit de finition grattée, lissée ou talochée, ou d'une peinture ou d'un bardage suivant Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.

Cas des celliers extérieurs : mur en ossature bois, finition extérieure par bardage bois traité à cœur.

### 1.2.3. MURS PIGNONS

Les murs pignons, leurs doublages et leurs revêtements extérieurs seront de même nature que les murs de façades.

### 1.2.4. MURS MITOYENS

Idem 1.2.2.

Ils seront doublés d'isolant thermique ou non, conformément aux résultats de l'étude thermique.

### 1.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS (loggias)

Idem 1.2.2.

### 1.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure, en béton armé finition peinture et/ou en maçonnerie de parpaings avec finition par enduit en ciment ou plaques de plâtre collées, et isolés si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.

#### 1.2.7. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

□ Entre locaux privatifs contigus

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimale, et/ou maçonnerie de parpaings suivant étude de structure et exigences acoustiques intérieures.

□ Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimale et/ou maçonnerie de parpaings suivant étude de structure. Dans le cas d'un mur séparatif entre logement et ascenseur, celui-ci sera doublé d'un complexe isolant acoustique.

### 1.3. PLANCHERS

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermique et acoustique sera rapportée pour les planchers des locaux habitables.

#### 1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles ou de hourdis. L'épaisseur sera suivant étude de structure et exigences acoustiques (épaisseur minimale 20 cm).

Le plancher bas à rez-de-chaussée recevra une chape flottante thermo-acoustique avec interposition d'un résilient acoustique et d'un isolant thermique, conformément aux résultats de l'étude thermique.

#### 1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE

Sans objet

#### 1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Idem article 1.3.1

Suivant étude thermique, isolation thermique en sous face par projection ou par panneaux en fibres minérales recouverts ou non de plaques de plâtre ou panneaux rainurés en PVC, suivant destination.

#### 1.3.4. PLANCHERS SOUS COMBLES

Les planchers sous toiture seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, ou de faux-plafond en plaque de plâtre lisse, fixée sur ossature métallique sous la charpente.

Isolation par laine de verre ou de roche, d'épaisseur suivant étude thermique.

### 1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 1.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire d'épaisseur 50 mm avec parement plaque de plâtre.

#### 1.4.2. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales.

Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge et recevra un traitement type Fermasec ou équivalent au droit des douches et baignoires.

Au RDC, la cloison entre la salle d'eau et le WC sera une cloison démontable (conformément à la réglementation PMR).

## **1.5. ESCALIERS**

### **1.5.1. ESCALIERS**

Les escaliers privatifs intérieurs des logements duplex sont décrits à l'article 2.6.7.

### **1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS**

Sans objet

## **1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1. CONDUITS DE DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS DE L'IMMEUBLE**

Sans objet

### **1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Sans objet

### **1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS**

Les conduits d'air frais selon leur localisation seront réalisés en maçonnerie, en plâtre ou en tôle.

### **1.6.4. CONDUITS DE FUMEE ET VENTILATIONS DE CHAUFFERIE**

Sans objet

## **1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Les chutes d'eaux pluviales intérieures seront en PVC rigide et situées en gaine technique des logements.

Les chutes extérieures seront en PVC ou en zinc ou métalliques (suivant choix Architecte) et situées en façade même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

### **1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES**

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.

### **1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Sans objet

### **1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS**

A l'intérieur du programme, la collecte des eaux usées/eaux vannes et des eaux pluviales sera réalisée en « séparatif ». Elles seront ensuite évacuées sur réseau concessionnaire ou infiltrées suivants instructions des gestionnaires des réseaux d'assainissement.

## **1.8. TOITURES**

### **1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES**

Charpente en bois résineux réalisée traditionnellement ou en fermettes industrialisées, avec traitement insecticide, fongicide et hydrofuge, section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle technique.

Couverture en tuiles (teintes et dimensions suivant plans et prescriptions du Permis de Construire).

Sous-face avant-toits en lame PVC ou en volige bois traité.

#### 1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Sans objet.

#### 1.8.3. SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Sans objet

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

Au sol des entrées, séjours, cuisines, dégagements RDC, compris placards attenants :

- Carrelage au sol, format 45 x 45 cm, de type HOUSE de chez Galeries du carrelage ou équivalent. Pose droite. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
- Plinthes peintes blanches, format 70 x 10 mm minimum.

Au sol des chambres, dégagements étage, compris placards ou dressings attenants :

- Revêtement stratifié de type BERRY FLOOR LOFT de chez BERRY ALLOC ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.
- Plinthes peintes blanches, format 70 x 10 mm minimum.

#### 2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Au sol des WC, salles de bains, salles d'eau, compris placards attenants,

- Carrelage au sol, format environ 45 x 45 cm, de type HOUSE de chez GALERIES DU CARRELAGE ou équivalent. Pose droite. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage. Pose sur résilient acoustique à l'étage.
- Plinthes assorties au carrelage.

#### 2.1.3. SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Sans objet.

### 2.2. REVETEMENTS MURAUX

#### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles de bains et salles d'eau

Faïence murale de type NAT, HARMONY, TRAVERTINO ou MARMI de chez GALERIES DU CARRELAGE ou équivalent, pose toute hauteur au droit de la baignoire et du receveur de

douche (y compris éventuelle paillasse de baignoire et socle du receveur de douche selon plans), parois retour hauteur 60cm lorsque le meuble vasque se situe en angle avec point de puisage à moins de 0,40m ; joints réalisés au ciment blanc.

Il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies et de calepinages prédéfinis par le Maître d'ouvrage.

#### **2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES**

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

### **2.3. PLAFONDS (sauf peintures et tentures)**

#### **2.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES**

Dalle en béton armé peinte en étage courant.

Plaques de plâtre peintes avec isolation thermique rapportée dans les combles perdus.

Localement, pour les soffites, certaines pièces intérieures reçoivent un faux-plafond ou un caisson suspendu en plaques de plâtre suivant étude fluides et réglementation acoustique en vigueur.

#### **2.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE**

Sans objet.

#### **2.3.3. PLAFONDS DES LOGGIAS**

Sans objet.

#### **2.3.4. SOUS-FACE DES BALCONS**

Sans objet.

### **2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**

#### **2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES**

Les fenêtres et les portes fenêtres en façade seront du type PVC (hors préconisation spécifique ; coloris suivant permis de construire), ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux, avec ou sans partie fixe. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermiques réglementaires.

Dimensions suivant plans.

#### **2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE**

Idem article 2.4.1.

Vitrage des fenêtres des salles de bains, salles d'eau et WC de type antieffraction ou protégé par une grille en serrurerie pour celles situées au RDC et en vitrage dépoli à tous les niveaux (le cas échéant, selon plans).

### **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

#### **2.5.1. PIECES PRINCIPALES**

Les baies de toutes les pièces principales (séjours, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC (hors préconisation spécifique) motorisés (par câblage électrique vers interrupteur au droit de la menuiserie) suivant permis de construire.

Les menuiseries pourront être de type Monobloc.

Les volets roulants au RDC seront munis d'un dispositif de verrouillage ou anti soulèvement.

## 2.5.2. PIECES DE SERVICE

Sans objet.

## 2.6. MENUISERIES INTERIEURES

### 2.6.1. HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront métalliques.

### 2.6.2. PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront à âme alvéolaires et à recouvrement de type BERKLON CLASSIC de chez BERKVENS finition lisse laquée d'usine ou de type S01S-T07 de chez DEYA finition lisse revêtue d'une peinture blanche ou équivalent. Elles seront équipées d'une béquille chromée de type TEMPO DISCO de chez BRICARD ou équivalent, sur petite plaque, avec condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains et salles d'eau. Butées de portes en inox de type ARAMIS 707100 de chez BRICARD ou équivalent.

### 2.6.3. IMPOSTES EN MENUISERIES

Sans objet.

### 2.6.4. PORTES PALIERES

Les portes d'entrée des maisons seront en métal, antieffraction, BP1 avec seuil métallique de type ATHENA AE de chez MALERBA ou de type LOGIBLIND BP1 de chez DEYA ou équivalent, peinture suivant choix de l'Architecte et Permis de Construire.

Elles seront équipées d'un ensemble de double béquille chromée de type TEMPO DISCO de chez BRICARD ou équivalent, sur grande plaque, avec serrure 5 points A2P\* type EVOLUTION et cylindre type SERIAL XP de chez BRICARD ou équivalent, d'un microviseur assorti et de butées de portes de type ARAMIS 707100 de chez BRICARD ou équivalent.

### 2.6.5. PORTES ET AMENAGEMENTS DE PLACARDS

- Les placards des logements (selon plans) seront équipés de façades constituées de panneaux en mélaminé de 10 mm avec panneaux décor blanc structuré et profil acier, laqué blanc de type GRAPHIC de chez SIFISA ou de type KENDORS de chez SOGAL ou équivalent (façades ouvrants à la française si la largeur est inférieure à 0,80 m, coulissant dans les autres cas).
- Les placards des entrées (selon plans) seront équipés d'un aménagement intérieur constitué d'une tablette chapelière et d'une tringle de chez SIFISA ou de chez SOGAL (AP5) ou équivalent.

### 2.6.6. MOULURES ET HABILLAGES

Côté logement, les huisseries des portes d'entrée seront encadrées par un habillage en medium peint.

### 2.6.7. ESCALIERS DES DUPLEX (selon plans)

Les escaliers (limons, marches sans contremarches, garde-corps et main courante) seront réalisés en bois, finition lasurée ou vernis ou peinture suivant choix de l'Architecte.

Les escaliers en bois situés contre un mur ou sur un plancher mitoyen d'une pièce principale d'un autre logement sont désolidarisés

Ils seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des handicapés.

## 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Sans objet

## 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet

## 2.7.3. OUVRAGES DIVERS

2.7.3.1. Pare-vues hauteur environ 1m75 pour les terrasses dans jardins, suivant plans, réalisés en treillis soudés à mailles rigides doublés de latte de bois, ou réalisés avec un cadre et un remplissage ou en ganivelle resserrée, suivant plans ; teinte au choix de l'architecte.

2.7.3.2. Pare-vues sur les balcons et terrasses accessibles : sans objet.

2.7.3.3. Brise-soleil : sans objet

2.7.3.4. Celliers sur balcons : sans objet

## 2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

2.8.1.1. Sur menuiseries

Sur menuiseries PVC : sans objet

Sur menuiseries bois : sans objet.

2.8.1.2. Sur fermetures et protections

Sur volets PVC : sans objet

2.8.1.3. Sur serrurerie

Peinture anti-corrosion ou laquée d'usine, teinte au choix de l'Architecte. Sans objet

2.8.1.4. Sur sous-faces et rives des balcons

Sans objet

### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1. Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, peinture blanche finition satinée.

2.8.2.2. Sur murs

Pièces humides hors cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique lisse blanche finition satinée.

Pièces sèches et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique lisse blanche finition mate.

2.8.2.3. Sur plafonds

Pièces humides hors WC et cuisine ouverte : peinture acrylique lisse blanche finition satinée

Pièces sèches, WC et cuisine ouverte : peinture acrylique lisse blanche finition mate.

2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Peinture blanche finition satinée.

### 2.8.3. PAPIERS PEINTS ET TENTURES

2.8.3.1. Sur murs : Sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds : Sans objet.

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS

#### ◆ Bloc évier, kitchenette et robinetterie

Les cuisines seront équipées de meubles hauts et bas aménagés selon plan et typologie. Coloris des façades au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les éviers seront en inox, simple bac.

La robinetterie sera de type de type OLYOS de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

#### ◆ Appareils et mobilier

- Eléments haut, éléments bas et colonne avec emplacement four et micro-ondes (non fournis)
- Plan de travail et crédence assortie au plan de travail
- Système d'aspiration (hotte décorative)
- Plaque vitrocéramique 3 feux
- Emplacement pour lave-vaisselle (non fourni)
- NB Réfrigérateur en pose libre (non fourni)

##### 2.9.1.1. Evacuation des déchets

Sans objet.

##### 2.9.1.2. Armoire sèche-linge

Sans objet.

### 2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

#### 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

#### 2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle sera réalisée par un ballon électrique thermodynamique de marque Atlantic type calypso 200 litres ou équivalent (selon étude thermique), placé en combles.

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

#### 2.9.2.4. Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

#### 2.9.2.5. Distribution du gaz

Sans objet

#### 2.9.2.6. Branchements en attente

Deux alimentations et deux évacuations seront prévues pour le lave-linge et le lave-vaisselle : L'alimentation et l'évacuation du lave-vaisselle seront prévues dans la cuisine.

L'alimentation et l'évacuation du lave-linge seront prévues en salle de bain, en salle d'eau, en cuisine ou en cellier suivant plans.

#### 2.9.2.7. Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant plans :

##### Les salles de bains / salles d'eau seront équipées (selon plan) :

- de meuble de salle de bain 1 porte larg.70cm avec plan simple vasque intégré en résine de synthèse (selon plan), miroir rétroéclairé, caisson blanc et coloris des façades au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage, au RDC
- de receveur de douche carrelé au RDC avec siphon ou caniveau inox
- de meuble de salle de bain 1 ou 2 portes larg.120cm avec plan simple vasque vasque intégré en résine de synthèse (selon plan), miroir rétroéclairé, caisson blanc avec emplacement lave-linge et coloris des façades au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage, à l'étage
- de baignoire dimensions 170 x 70 cm, en acrylique post formé de couleur blanche, de type CORVETTE de chez JACOB DELAFON ou de type I LIFE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent avec tablier en carreaux de plâtre ou WEDI et faïence (dito murs) y compris trappe de visite de type NICOLL ou équivalent

##### Les W-C seront équipés :

- d'un ensemble WC suspendu, bâti support autoportant, déclenchement mécanique de type BRIVE 2 de chez JACOB DELAFON ou équivalent.
- Le WC est certifié NF - Appareils sanitaires (ou équivalent)
- Lave-mains : sans objet

#### 2.9.2.8. Robinetterie

Pour les douches, robinetterie mitigeur mural de type OLYOS de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

Pour les baignoires, robinetterie mitigeur sur colonnette double butée de type OLYOS de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

Pour les vasques, robinetterie mitigeur double butée de type OLYOS de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

La robinetterie est certifiée NF 077 Robinetterie sanitaire (ou équivalent) et dispose d'un classement ECAU (ou équivalent).

#### 2.9.2.9. Accessoires divers

Pour les baignoires et douches, ensemble douchette sur barre de douche (flexible minimum 1,60 m) de type AQUA S2 de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

#### 2.9.3.1. Type de l'installation

L'installation électrique sera du type encastré, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage. L'ensemble sera placé dans une gaine technique (ETEL) conforme à la NF C 15-100 située dans l'entrée ou à proximité immédiate.

#### 2.9.3.2. Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 KW, selon le type de logement et les calculs thermiques.

#### 2.9.3.3. Norme NF C 15-100

La norme NF C 15-100 fixe les règles des installations électriques dans les locaux d'habitation.

Deux arrêtés du 3 août 2016 applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 apportent des modifications à cette norme sur la sécurité des installations électriques et les réseaux de communication des logements imposant dorénavant de distribuer tous les médias sur le même câble et définissant l'installation des prises de communication.

Il n'y a donc plus de prise coaxiale dans le logement.

#### 2.9.3.4. Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de type DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclisse.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires (DCL) et d'ampoules.

Le dispositif de commande d'éclairage sera situé à l'entrée à l'intérieur de chaque pièce. Dans les salles de bains, salles d'eau et WC, le dispositif de commande peut, pour respecter les réglementations, être disposé à l'extérieur.

#### Réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées :

*\*Dans tous les logements (desservis ou non par un ascenseur), les pièces de l'unité de vie doivent comporter une prise de courant disposée à proximité immédiate de l'interrupteur de commande d'éclairage situé en entrée de la pièce.*

L'équipement de chaque pièce conformément à la norme NF C 15-100 sera le suivant à minima:

##### □ **Entrée :**

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
- ◆ 1 prise de courant 16A+T si entrée fermée.

##### □ **Séjour :**

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
- ◆ 1 prise de courant 16A+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> habitable, avec un minimum de 5 prises, dont 1 prise en alignement à proximité de l'interrupteur.
  - 1 des prises de courant 16A + T sera équipée d'un port USBC.
- ◆ 2 prises de communication au format RJ 45. Suivant la norme C15-100.

##### □ **Chambre principale (accessible aux handicapés) :**

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
- ◆ 4 prises de courant 16A+T dont 1 prise en alignement à proximité de l'interrupteur.
- ◆ 1 prise de communication au format RJ45. Suivant la norme C15-100.

##### □ **Chambre(s) secondaire(s) :**

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage.
- ◆ 3 prises de courant 16A+T
- ◆ 1 prise de communication au format RJ45 dans chaque chambre secondaire.

##### □ **Dégagement :**

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en applique, commandé par simple allumage ou en va-et-vient, selon le cas.
- ◆ 1 prise de courant 16A+T

- ❑ **Cuisine :**
  - ◆ 1 point d'éclairage situé en plafond commandé par simple allumage ou en va et vient, selon le cas.
  - ◆ 1 alimentation 32A+T pour la plaque de cuisson.
  - ◆ 6 prises de courant 16A+T dont 4 situées au-dessus du plan de travail et 1 prise située en alignement à proximité de l'interrupteur d'accès
  - ◆ 3 prises de courant 16A+T spécialisées pour lave-linge, lave-vaisselle ...  
Nota : la prise de courant 16A+T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains ou en salle d'eau suivant plans.
  - ◆ 1 des prises de courant 16A + T situé au-dessus du plan de travail sera équipée d'un port USBC.
- ❑ **Salle de bains et salle d'eau principale (accessible aux handicapés - RDC) :**
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage en applique pour raccordement d'un appareil de classe II, commandés par double allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T à proximité du miroir
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T en alignement à proximité de l'interrupteur \*.  
Nota : éventuellement 1 prise de courant 16A+T spécialisée pour lave-linge suivant plans.
- ❑ **Salle de bains et salle d'eau secondaire :**
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage en applique pour raccordement d'un appareil de classe II, commandés par double allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T à proximité du miroir  
Nota : éventuellement 1 prise de courant 16A+T spécialisée pour lave-linge suivant plans.
- ❑ **WC indépendant (accessibles aux handicapés - RDC) :**
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en imposte de la porte, commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T en alignement à proximité de l'interrupteur.
- ❑ **WC indépendant secondaire :**
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en imposte de la porte, commandé par simple allumage.
- ❑ **Cellier extérieur :**
  - ◆ 1 point d'éclairage en plafond ou en imposte de la porte, commandé par simple allumage.
  - ◆ 1 prise de courant 16A+T.
- ❑ **Porte d'entrée :**
  - ◆ 1 point d'éclairage extérieur en applique au-dessus ou à proximité de la porte, commandé par détecteur de présence.

#### 2.9.3.5. Sonnerie de porte palière

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir au droit de la porte palière.

### 2.9.4. CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

#### 2.9.4.1. Installation de chauffage et appareils d'émission de chaleur

L'installation de chauffage sera de type électrique individuel.

Chaque logement sera équipé d'une horloge de programmation qui permettra de gérer l'intermittence du chauffage.

Le chauffage du séjour-cuisine (hors chambres, hors salles de bains et salles d'eau), sera assuré par un ventilo-convecteur mural piloté par télécommande associé à une pompe à chaleur extérieure air/air de marque ATLANTIC type TAKAO ou équivalent (selon étude thermique).

Le chauffage des chambres (hors séjour, hors salles de bains et salles d'eau), sera assuré par panneaux rayonnants type SOLIUS NEO de chez ATLANTIC ou équivalent, pilotés par horloge de programmation.

Le chauffage des salles de bains et salles d'eau sera assuré par des sèches serviettes électriques de type ATOLL SPA de chez ACOVA ou BAGANA T de chez FINIMETAL ou équivalent, dimensions adaptées en fonction de la typologie et de l'étude thermique

#### 2.9.4.2. Températures intérieures

19°C assurée au centre des pièces pour une température minimale extérieure de base normalisée selon la région.

#### 2.9.4.3. Conduit de fumée

Sans objet.

#### 2.9.4.4. Ventilation des logements

La ventilation sera assurée par un caisson VMC individuel placé en combles.

Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau, et WC).

Les prises d'air frais dans les chambres et le séjour s'effectueront par des grilles incorporées soit en partie haute des menuiseries extérieures, soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées, soit dans les maçonneries selon les exigences techniques.

Nota : les combles ne sont pas ventilés mécaniquement.

### 2.9.5. Equipement Intérieur des placards et pièces de rangement

#### 2.9.5.1. Placards

Cf. article 2.6.5

#### 2.9.5.2. Pièces de rangement

Sans objet

### 2.9.6. EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

#### 2.9.6.1. TV

La résidence sera équipée d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées.

Les logements seront équipés d'un Réseau de communication, conformément au Code de la Construction et de l'Habitat (article R.111-14), qui permettra une connexion des équipements aux Très Haut Débit et une flexibilité totale des applications multimédias.

Chaque logement sera équipé d'un coffret VDI de type C-START 625 THD de chez CASANOVA ou équivalent permettant la diffusion de la télévision via les prises RJ45.

Il sera prévu deux branchements TV type RJ45.

#### 2.9.6.2. Téléphone

La résidence sera raccordée à la fibre optique ou le cas échéant au réseau cuivre ORANGE quand le réseau public fibre ne sera pas présent sur la rue.

L'ensemble des prises RJ45 définies à l'article 2.9.3.4 seront raccordées à un coffret de communication situé dans la gaine technique logement.

2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble : sans objet

#### 2.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS

Un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) sera installé à chaque niveau.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1. CAVES / CELLIERS EXTERIEURS

##### 3.1.1. MURS OU CLOISONS

Mur en ossature bois, finition extérieure par bardage bois traité à cœur.

##### 3.1.2. PLAFONDS

Brut sous charpente, sans isolation.

Couverture tuile

##### 3.1.3. SOLS

Béton brut lissé.

##### 3.1.4. PORTES D'ACCES

Huisserie bois avec porte bois finition extérieure dito murs, équipée d'une serrure type cylindre.

##### 3.1.5. VENTILATION

Sans objet

##### 3.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Cf. article 2.9.3.4

#### 3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS

Sans objet

#### 3.3. PARKINGS EXTERIEURS

##### 3.3.1. SOLS

Les sols seront en enrobé ou béton désactivé ou pavés ou dalles engazonnées type « Evergreen » ou équivalent.

Les places seront numérotées et délimitées à la peinture ou par des bordures.

##### 3.3.2. SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Les parkings extérieurs (selon plan) seront équipés d'un portail commandé par télécommande de type mini-émetteur (1 par place de stationnement).

##### 3.3.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Éclairage du parking suivant réglementation

Un pré-équipement pour bornes de recharge des véhicules électriques sera réalisé conformément à la réglementation.

##### 3.3.4. AMENAGEMENTS DIVERS (couverture, pergola...)

Sans objet.

### **3.4. BALCONS ET LOGGIAS SUIVANT PLANS**

Sans objet.

### **3.5. TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS**

#### **3.5.1. SEPARATIFS ENTRE TERRASSES**

Cf. article 2.7.3.1.

#### **3.5.2. SOLS**

Sols constitués par des lattes bois posées sur plots.

#### **3.5.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Les terrasses privatives seront équipées d'une prise de courant étanche et d'un point lumineux en applique commandé par simple allumage avec témoin d'allumage.

#### **3.5.4. EQUIPEMENT DE PLOMBERIE**

Les terrasses privatives seront équipées d'un robinet de puisage avec vanne de coupure dans le logement.

### **3.6. JARDINS PRIVATIFS**

#### **3.6.1. PLANTATIONS**

Des haies formeront des séparatifs de jardins privatifs implantés suivant plans Architecte. Les parcelles seront engazonnées ou plantées de plantes tapissantes suivant plans.

Si nécessaire des regards de visite seront mis en place dans les parties engazonnées pour les interventions futures.

#### **3.6.2. CLOTURES**

Clôtures séparatives entre jardins privatifs et espaces communs et entre jardins, hauteur 1m00 mini, réalisées en grillage plastifié simple torsion ou ganivelle ; portillon d'accès (selon plans).

#### **3.6.3. EQUIPEMENT ELECTRIQUE**

Sans objet.

#### **3.6.4. EQUIPEMENT DE PLOMBERIE**

Sans objet

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1. HALL D'ENTREE**

#### **4.1.1. SOL**

Sans objet

#### **4.1.2. PAROIS**

Sans objet

#### **4.1.3. PLAFONDS**

Sans objet

#### 4.1.4. ELEMENTS DE DECORATION

Sans objet

#### 4.1.5. PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE - APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Sans objet

#### 4.1.6. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de type COURRIEL de chez RENZ ou équivalent (coloris au choix de l'Architecte), seront posées en batterie à l'extérieur suivant plans.

Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

#### 4.1.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Un tableau d'affichage sera intégré dans l'ensemble boîtes aux lettres.

#### 4.1.8. CHAUFFAGE

Sans objet

#### 4.1.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

### 4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET PALIERS D'ETAGES

Sans objet

### 4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

Sans objet

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS

Sans objet

### 4.5. LOCAUX COMMUNS

Sans objet

### 4.6. LOCAUX TECHNIQUES

Sans objet

### 4.7. CONCIERGERIE

Sans objet.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

### 5.1. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet

## **5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE COLLECTIF**

Sans objet.

## **5.3. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers enterrés / semi-enterrés placés à l'extérieur sur rue ; dimensionnements selon prescriptions des services publics.

## **5.4. ALIMENTATION EN EAU**

### **5.4.1. COMPTAGES GENERAUX**

Le compteur général sera situé dans un regard extérieur avec vanne d'arrêt général. Distribution horizontale en PVC pression jusqu'aux logements.

### **5.4.2. SURPRESSEURS - REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION - TRAITEMENT DE L'EAU**

L'installation d'alimentation en eau sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires.

Surpresseurs ou détendeurs si nécessaire.

### **5.4.3. COLONNES MONTANTES**

Sans objet.

### **5.4.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

Un compteur individuel sera installé dans un regard au droit de chaque logement.

Il sera prévu un robinet de coupure générale par logement.

## **5.5. ALIMENTATION EN GAZ**

Sans objet.

## **5.6. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

### **5.6.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Un comptage sera installé pour les services généraux (éclairage extérieur dont parkings, portail de parking, ...)

Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires et/ou des spécificités du projet.

### **5.6.2. COLONNES MONTANTES**

Sans objet

### **5.6.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS**

Les tableaux disjoncteurs et compteurs seront installés dans les logements, dans la gaine technique logement dans les entrées ou à proximité.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon plans de l'Architecte.

### **6.1. VOIRIES ET PARKING**

#### 6.1.1. VOIRIES D'ACCES

Les accès aux parkings extérieurs des véhicules particuliers à partir de la voie publique seront en enrobé ou en béton désactivé.

#### 6.1.2. TROTTOIRS

En enrobé ou en béton désactivé ou en béton balayé.

#### 6.1.3. PARKINGS VISITEURS

Sans objet.

### **6.2. CIRCULATION PIETONS**

#### 6.2.1. CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

L'accès des piétons se fera depuis le domaine public et sera conforme aux plans de l'Architecte.

Le revêtement de cet accès présentera un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement conforme à la réglementation. Les matériaux utilisés seront non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue.

### **6.3. ESPACES VERTS**

Les modelés de terrains sont liés à la pente naturelle du site initial. Lorsqu'un rattrapage de niveau entre plusieurs lots est nécessaire, celui-ci se fera par l'intermédiaire, soit de talus, soit d'éléments de soutènement.

#### 6.3.1. Aires de repos

Sans objet.

#### 6.3.2. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Conformément aux plans du Permis de Construire.

#### 6.3.3. Engazonnement

Engazonnement, suivant saison, des espaces plantés, communs et à usage privatif.

#### 6.3.4. Arrosage

Par robinets de puisage sur les espaces communs et/ou arrosage goutte-à-goutte.

#### 6.3.5. Bassins décoratifs

Sans objet.

#### 6.3.6. Chemins de promenade

Sans objet.

### **6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

## **6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### **6.5.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

Sans objet.

### **6.5.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales ou par bornes lumineuses ou candélabres suivant plans, commandés par détecteur de présence.

Le dispositif d'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.

## **6.6. CLOTURES**

### **6.6.1. SUR RUE**

Muret de clôture en maçonnerie hauteur 0m50 surmonté d'une grille barreaudée métallique ou clôture grillagée à mailles rigides ou ganivelle de hauteur 1m, suivant plans.

### **6.6.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES**

L'opération sera séparée des propriétés voisines par les murs mitoyens existants ou une clôture grillagée à mailles rigides de hauteur 1,70 m mini, suivant plans.

## **6.7. RESEAUX DIVERS**

### **6.7.1. EAU**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans le regard extérieur.

### **6.7.2. GAZ**

Sans objet.

### **6.7.3. ELECTRICITE (poste de transformation extérieur à la propriété)**

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'ENEDIS jusqu'au coffret situé en limite de propriété en fonction des prescriptions d'ENEDIS.

### **6.7.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS**

Sans objet.

### **6.7.5. EGOUTS**

Voir article 1.7.4.

### **6.7.6. EPURATION DES EAUX**

Sans objet.

### **6.7.7. TELECOMMUNICATIONS**

Voir article 2.9.6.

### **6.7.8. DRAINAGE DU TERRAIN**

Suivant étude géotechnique.

### **6.7.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAINS, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX**

Évacuation des eaux de pluies, des cheminements et voiries par infiltration, regards ou caniveaux à grille raccordés à l'égout, suivant plans.

Évacuation naturelle des espaces verts par infiltration.

Un bassin de rétention des eaux pluviales pourra être mis en œuvre suivant les prescriptions du Permis de Construire.

#### **6.8. LOCAUX COMMERCIAUX**

Sans objet.

### **7. ORGANIGRAMME DES CLES**

Pour faciliter la gestion et la sécurité des accès, il sera fourni par logement :

- 3 clés spécifiques pour la porte palière
- 3 clés spécifiques pour le cellier
- 3 clés spécifiques pour le portillon (si accès sur parties communes)
- 2 clés de boîtes aux lettres
- 1 télécommande portail par place de parking au-delà du portail (selon plan)

### **8. INFORMATION DES HABITANTS**

Le Maître d'ouvrage fournira à la livraison de l'ouvrage un document d'information concernant les dispositions constructives et particularités environnementales de l'opération ainsi que des informations sur les bonnes pratiques des occupants.

Fait à  
Le

Le **VENDEUR**

Le **RESERVATAIRE**

Signature précédée de la mention  
*manuscrite* « Lu et Approuvé »